

LOI N° 2008-05 DU 24 SEPTEMBRE 2008

Portant autorisation de ratification du Contrat de financement signé le 10 décembre 2007 entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement du système d'alimentation en Eau potable de la ville de Cotonou et ses agglomérations - Phase II.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée, la ratification par le Président de la République du Contrat de financement d'un montant de treize millions (13.000.000) d'euros soit huit milliards cinq cent millions (8.5 000.00.000) de francs CFA, signé le 10 décembre 2007, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de financement du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Cotonou et ses agglomérations Phase II.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Eau,



Sacca LAFIA